

## **AVIS PUBLIC RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-040**

Par la présente, Avis-vous est donné par le soussigné directeur général / greffier-trésorier de la Municipalité de Kazabazua, qu'à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février, 2022, suite à l'adoption du Projet de Loi 49, de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme, la municipalité doit remplacer le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et que le conseil adoptera le règlement 2022-040 qui remplace le Règlement numéro 2018-015 portant sur le

### ***Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.***

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité de Kazabazua au 30 chemin Begley durant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8H00 à midi et de 13H00 à 16H00.

Donné à Kazabazua, ce 18 janvier 2022,

A handwritten signature in cursive script, reading "Pierre Vaillancourt".

Directeur général